



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGTIÈME SESSION

Nairobi, Kenya, 1 - 5 février 2016

RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES RÉPONSES DE LA FAO AUX RECOMMANDATIONS DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

1. La Dix-neuvième Session de la Commission a fait plusieurs demandes/recommandations à l'attention des membres, de la FAO et du Comité des forêts (COFO). Le présent document énonce les interventions initiées par la FAO pour mettre en œuvre les recommandations qui lui ont été adressées.

La Commission:

A demandé à la FAO de mettre à profit et de soutenir les initiatives en cours dans la région, y compris l'échange de connaissances sur le plan international et le programme sous-régional sur les forêts pour la sécurité alimentaire en cours d'élaboration sous l'égide de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ainsi que le Plan de Convergence de la forêt pour l'Afrique de l'Ouest récemment adopté par le Comité technique ministériel de la Commission Économique des États d' Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en charge des forêts et de la faune.

2. La FAO a soutenu la Commission de l'Union africaine pour lancer les activités du nouveau projet FAO-UE-ACP « Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) », et l'initiative « Suivi pour l'environnement en Afrique » pour l'Afrique de l'ouest. Pour l'Afrique de l'est, la FAO a mené une étude sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) pour la circulation du bois provenant de la République démocratique

Le tirage du présent document a été restreint pour minimiser l'impact des processus de la FAO sur l'environnement et pour contribuer à la neutralité climatique. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse

du Congo en Afrique de l'est, dans la région des Grands Lacs. L'Organisation a collaboré avec le Secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'est (CAE) sur l'Agriculture intelligente face au climat avec un accent particulier sur les arbres et les pratiques agroforestières.

3. La FAO a soutenu le développement et la validation technique du programme sous-régional de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition (FSN) les 22 et 23 juin 2015 à Douala au Cameroun. La version finale du programme a été soumise pour validation au Secrétariat de la COMIFAC. Le dialogue sous-régional de la COMIFAC sur la FSN a été entrepris à travers le groupe de travail de la COMIFAC sur les Produits forestiers non ligneux (PFNL) tandis que le dialogue politique national sur la FSN a été effectué avec les comités consultatifs nationaux.

4. En Afrique de l'ouest, la FAO a finalisé les mises à jour des Politiques forestières nationales pour le compte des pays membres de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), et a développé une stratégie sous-régionale pour intensifier la participation de la société civile à la formulation des politiques forestières.

A demandé à ce que la FAO renforce les partenariats avec les organisations sous-régionales d'intégration économique (par exemple, la SADC, la CEDEAO) qui pourraient agir comme un canal pour aider les Pays membres.

5. En collaboration avec l'Union africaine, le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a formulé et approuvé un nouveau projet PCT (TCP/RAF/3508) intitulé : « Renforcer les capacités des états membres de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales pour la gestion et le développement durables de leurs secteurs forestiers en vue de favoriser le développement social et économique et assurer la protection environnementale à long terme ». L'un des principaux résultats attendus de ce projet est le développement d'un programme-cadre de gestion durable des forêts en Afrique pour répondre à l'un des objectifs du Sommet de Malabo.

6. Au niveau sous-régional, en 2015, le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale a impliqué la COMIFAC et la Communauté économique des états d'Afrique centrale (CEEAC) dans l'identification de ses priorités. En Afrique de l'est, la FAO s'est engagée dans des interventions techniques avec le Forum forestier africain (FFA) pour l'établissement de l'Association forestière et a collaboré sur le changement climatique, les plantations forestières et les forêts plantées, et la dissémination des informations. Pour ce qui est de l'Afrique de l'ouest, la FAO y appuie directement la mise en œuvre du Plan de convergence forestier de l'Afrique de l'ouest dirigé par la CEDEAO. La FAO a été chargée d'assurer le leadership de l'un des sept domaines thématiques intitulé « Gestion des forêts et reboisement ».

A encouragé la FAO à utiliser toutes les possibilités qui lui sont offertes afin de diffuser davantage les résultats de la Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition et de créer une meilleure compréhension de ces questions

7. Le programme sous-régional sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition (FSN) est considéré comme le cadre principal pour matérialiser les résultats de la Conférence internationale sur les forêts pour la FSN en Afrique centrale.

8. La contribution des forêts à la FSN a été discutée lors des dialogues politiques multipartites durant la 22ème Session du COFO et la 41ème Session du Comité sur la Sécurité alimentaire mondiale (CFS41) et le XIVème Congrès forestier mondial (CFM). Des événements parallèles ont été organisés à ces deux occasions. La CFS41 a retenu le thème suivant : « Foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition » pour le Rapport du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) pour 2017. Un dialogue de sous-thème sur « Les forêts et la sécurité alimentaire » a été organisé durant le CFM, et a été considéré comme l'une des trois conclusions clés du Congrès.

A demandé que la FAO soutienne les initiatives en cours sur les questions de gestion des écosystèmes forestiers, assiste dans leurs études et partage des informations, les données disponibles et les résultats des recherches effectuées.

9. La FAO a publié les Directives pour la formulation de plans d'action communautaire pour traiter des conflits homme-faune au niveau local.

10. La FAO soutient les pays d'Afrique de l'est que sont l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda pour mener leurs évaluations forestières nationales dans le cadre de leurs stratégies et programmes nationaux relatifs à la REDD+. Le Kenya a bénéficié d'un appui à travers une subvention FEM dans la préparation du projet d'investissement intitulé « Développement de la GDF et appui à la REDD+ pour les forêts des zones arides ». En Éthiopie, un projet intitulé « Mise en œuvre d'un système national de suivi et de MNV forestier pour la préparation au mécanisme REDD+ en Éthiopie » a été lancé et l'Éthiopie a également bénéficié de la collaboration avec CIFOR-Éthiopie sur les politiques et les cadres juridique et institutionnel de la REDD+. En outre, la FAO continue de pourvoir l'appui à l'Éthiopie dans la mise en œuvre de son Plan national d'action IGMVSS.

11. En collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Bureau de la FAO pour l'Afrique australe a organisé un « Atelier sous-régional sur les statistiques des produits forestiers pour l'Afrique australe » à Johannesburg, du 24 au 26 novembre 2014.

12. En Afrique de l'ouest, la FAO aide neuf pays dans le cadre de l'évaluation sous régionale en cours au niveau des pays, selon leurs besoins. Elle apporte son assistance également dans la définition des enjeux et opportunités dans les domaines des Systèmes nationaux de suivi forestier et de niveaux d'émissions de référence dans le but de proposer des options d'appui à la préparation au mécanisme REDD+ dans ces domaines. La FAO soutient également la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Bissau, le Nigéria et le Togo dans leurs processus REDD+.

A demandé à la FAO d'aider les pays à développer leurs capacités techniques et institutionnelles nécessaires afin de systématiquement évaluer la contribution des forêts et des ressources de la faune sauvage aux économies nationales et aux moyens de subsistance locaux.

13. La FAO a publié les « Directives mondiales pour la restauration des forêts et paysages dégradés dans les zones arides : renforcer la résilience et favoriser les moyens de subsistance ».

14. En Afrique de l'est, la FAO a entrepris des études de référence sur les capacités de gestion des PFNL au Burundi et au Rwanda avec les Stratégies et Plans d'action nationaux sur les PFNL ; et un manuel de vulgarisation sur la gestion du Prosopis (espèce d'arbre envahissante) est prêt à être publié. Le long du Bassin fluvial de Kagera, un projet agro-écosystémique transfrontalier est en cours de mise en œuvre pour aider à lutter contre la dégradation des terres, réhabiliter les terres dégradées et réaliser des avantages environnementaux d'envergure locale et mondiale qui incluent la conservation de la biodiversité, la protection des eaux internationales et l'atténuation des effets du changement climatique à travers la séquestration améliorée du carbone.

15. La FAO a organisé un atelier régional sur « Améliorer la production et la commercialisation de la gomme arabique et des gommes- résines : Autonomiser les femmes et renforcer la résilience au changement climatique dans les zones arides d'Afrique » dans le but d'améliorer les moyens de subsistance dans les zones productrices de gomme.

16. La FAO a également fourni un appui technique aux pays africains pour les aider à créer/améliorer leurs politiques environnementales, leurs lois et institutions, ainsi que pour leur permettre de développer de petites entreprises forestières. Les réalisations suivantes ont été faites dans ce domaine :

- Des études d'inventaire ont été menées au Cameroun, au Ghana, en Gambie, en RDC, en République du Congo et au Gabon sur la commercialisation du bois par les entreprises forestières communautaires.
- Une réunion d'experts à laquelle ont participé 30 représentants de treize pays africains a eu lieu à Douala au Cameroun du 18 au 20 novembre. Les experts ont discuté et convenu des conditions appropriées, des mesures incitatives et de l'appui technique nécessaire pour que les petites entreprises forestières durables puissent améliorer de façon substantielle les moyens de subsistance des communautés rurales, réduire la pauvreté et devenir les moteurs des économies locales en Afrique ;
- Développement des capacités/formations des formateurs sur l'analyse et le développement de marché (MA&D) en Zambie avec 15 participants représentant le gouvernement, les organisations non-gouvernementales, la société civile et le secteur privé pour se familiariser avec l'approche MA&D de la FAO. Les participants ont commencé à former les petits exploitants zambiens et les groupes communautaires ciblés par le projet Emplois verts pour développer de petites entreprises forestières solides, améliorer leurs moyens d'existence et réduire la pauvreté ;
- La formulation du Sawlog Production Grant Scheme 3 (SPGS III)¹ avec l'objectif d'accroître les revenus des populations rurales à travers la plantation d'essences commerciales de bois par les grands et petits acteurs du secteur privé et les communautés locales, tout en atténuant les effets du changement climatique à travers un reboisement intensif.

17. Au niveau national :

- La FAO continue de mettre en œuvre le Projet PFNL et est spécialement impliquée dans des activités relatives aux moyens d'existence locaux au Burundi, au Rwanda, en Guinée équatoriale, au Tchad et à Sao Tome et Principe.
- Une étude sur la contribution de la plantation des forêts à l'économie nationale a été commandée par la FAO par le truchement du projet « Formulation et mise en œuvre du programme national de reboisement au Togo (TCP/TOG/3502) ».
- La FAO a soutenu le Bénin dans le développement de sa stratégie nationale pour la valorisation des PFNL. Un atelier national réunissant les institutions et acteurs clés a été organisé à Cotonou et la stratégie a été adoptée par le gouvernement afin d'assurer l'utilisation durable et la valorisation des PFNL d'une manière qui générera des revenus durables, améliorera les moyens d'existence des communautés rurales et réduira la pauvreté.
- La FAO a développé un projet FEM quadriennal sur la gestion durable des forêts sous l'autorité des Conseils camerounais. Ce projet aidera le pays à assurer l'utilisation durable des ressources forestières, la conservation de la biodiversité ainsi que la création durable de revenus pour les communautés locales afin d'améliorer leurs moyens d'existence et réduire la pauvreté.

A demandé à la FAO de renforcer les efforts pour vulgariser les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) dans les pays et fournir un soutien à la mise en œuvre des activités visant à renforcer les questions de régime foncier et des arbres.

18. Des ateliers techniques sur les Directives volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers ont été organisés au Gabon, au Congo et en République centrafricaine. L'objectif de ces ateliers était de familiariser les participants avec les VGGT.

19. Les interventions techniques avec l'Initiative sur les politiques foncières (LPI) de la Commission des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) sur les politiques et régimes fonciers ont été soutenues dans le but de mettre en œuvre de façon intégrée le Cadre et les directives fonciers de l'UA

¹ Fonds de soutien à la production de bois d'abattage.

et les VGGT de la FAO. Les réunions du Groupe d'expert de la LPI ont également été soutenues dans la sous-région en fournissant des contributions clés liées à l'incorporation des questions foncières au programme de développement de l'après-2015 ainsi que le développement de messages clés concernant les femmes et le foncier dans les Objectifs de développement durable.

20. La FAO a développé un cadre d'évaluation des régimes fonciers forestiers basés sur les VGGT qui a aidé les pays à évaluer le niveau d'harmonisation de leurs politiques, lois, institutions et pratiques administratives avec les bons principes de gouvernance des Directives, et à identifier les actions nécessaires pour renforcer les régimes fonciers en conformité avec les Directives. Le cadre est en cours d'essai en Ouganda où, dans le contexte d'un programme de régimes fonciers forestiers des VGGT, la FAO a soutenu le Ministère de l'eau et de l'environnement pour aider à mettre en œuvre les dispositions relatives à la foresterie communautaire et privée en : i) renforçant la sensibilisation et la compréhension publique des VGGT et d'autres directives et lois nationales connexes ; ii) développant des versions populaires des directives sur l'enregistrement des forêts privées ; iii) formant les communautés et les propriétaires de forêts privées au développement de plans de gestion des forêts ; et iv) aidant les communautés et les propriétaires de forêts privées à enregistrer leurs forêts auprès du gouvernement.

21. En Sierra Léone, dans le cadre d'un programme foncier forestier des VGGT, la FAO soutient le Ministère de l'Agriculture, des forêts et de la Sécurité alimentaire dans le développement d'une stratégie nationale/note conceptuelle pour la foresterie communautaire, et le plan d'action national connexe pour la mise en œuvre.

La Commission a recommandé à la FAO et à ses Membres de renforcer la communication de la foresterie à tous les niveaux sur le continent, afin d'améliorer la participation du public à la gestion des forêts et de la faune sauvage et d'accroître leur profil dans les systèmes gouvernementaux.

22. La FAO a apporté un appui large dans le profilage du secteur forestier aux niveaux régional et sous-régional.

23. Les documents d'information sur la foresterie ont été développés et diffusés largement aux niveaux national, régional et international ; des publications provenant de toutes les régions et des échantillons de PFNL originaires d'Afrique centrale ont été exposés lors du XIV^{ème} CFM. En collaboration avec les Responsables de la Foresterie des pays de la SADC, la région de l'Afrique australe a préparé et présenté une publication intitulée « Southern African Forestry and People ».

24. La FAO a hébergé un atelier africain régional sur « Les communications forestières dans un monde numérique » pour les membres du Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, à Wilderness en Afrique du sud, du 4 au 6 février 2014. L'atelier a renforcé le réseau africain et a développé les capacités techniques et identifié les bonnes pratiques émergentes dans les communications numériques à l'aide de récits positifs et d'études de cas. La FAO a également facilité deux ateliers afin de développer et renforcer les capacités en matière de communications forestières dans la région de la Méditerranée et du Proche-Orient, à Rabat au Maroc, du 13 au 15 mai 2014 et du 9 au 11 novembre 2015. Les pays, dont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, ont convenu d'une série d'engagements pour le réseau qui incluent la définition d'une vision commune visant à améliorer la coopération régionale sur les questions de communication et à intensifier la communication sur la nécessité de stimuler la résilience des forêts de la région face aux menaces croissantes.

25. La FAO a dirigé une session qui a attiré un grand nombre de participants sur Connecter les forêts et les peuples – développer les capacités de communication lors du XIV^{ème} CFM le 8 septembre 2015. La session a été marquée par des présentations faites par des experts des secteurs privé et public sur les stratégies de communication effectives et a énoncé un plan en dix points pour de bonnes communications forestières. La FAO et le Gouvernement de l'Afrique du sud ont également facilité un boot camp des médias sociaux d'une durée de huit jours (#Forests2015) lors du XIV^{ème}

CFM. Avec plus de 50 participants, le boot camp a fourni trois jours de formation sur les outils et stratégies des médias sociaux en plus de cinq jours d'expérience pratique du reportage social en direct des lieux du Congrès. Le blog #Forests2015 du Congrès auquel plusieurs des participants au boot camp ont contribué, a été visualisé plus de 100 000 fois, et plus de 30 000 micro-messages #Forests2015 ont atteints 32 millions de comptes Twitter.

26. Aux niveaux sous-régionaux, les pays membres ont bénéficié d'un appui pour fournir des informations forestières nationales qui ont été incorporées au rapport global de l'Évaluation des ressources forestières pour 2015. Une publication sous-régionale en provenance d'Afrique de l'est est en cours de préparation sur la contribution de la foresterie à l'économie nationale et au commerce en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda. En Afrique de l'ouest, des sessions de formation par vidéoconférence ont été organisées sur (i) les enquêtes initiales ; (ii) la collecte de données liées aux Cadres de programmation par pays ; et (iii) la préparation du Rapport à mi-parcours pour améliorer les capacités d'établissement de rapports des bureaux de pays.

A recommandé que la FAO soutienne le développement des outils, des méthodes et des mécanismes appropriés pour améliorer la reconnaissance et la valorisation des prestations de services environnementaux des forêts et de la faune pour le bénéfice des populations tributaires des forêts et des communautés locales.

27. Afin de promouvoir des utilisations lucratives non-consommatrices des forêts pour leur gestion durable, le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a initié la préparation d'un guide pratique pour la promotion du « paiement pour services environnementaux forestiers ». Ce guide sera imprimé en 2016 et mis à la disposition des membres.

28. Des études ont été entreprises sur la contribution des forêts à l'économie/PIB en Éthiopie et au Kenya et des rapports ont été produits. Un rapport sous-régional intitulé « Contribution des secteurs forestiers au PIB dans les pays de l'Afrique de l'est » a été compilé.

29. La FAO a aidé le Djibouti à développer une stratégie nationale, et un manuel de vulgarisation pour la gestion durable du *Prosopis* spp (espèce envahissante). Le Djibouti a également reçu l'appui pour la Vulgarisation, la Gestion et le Développement de l'espèce *Boswellia* spp.

30. La Somalie a bénéficié d'un appui pour développer sa Stratégie et son plan d'action nationaux pour la Biodiversité et le 5ème rapport national soumis à la Convention sur la Diversité biologique.

31. Le Rwanda reçoit actuellement un appui pour l'évaluation du coût de sa Stratégie sur la croissance verte et la résilience au changement climatique, liée au Programme de Plan d'action sur la foresterie durable, l'agroforesterie et la biomasse.

A demandé à la FAO de partager plus de connaissances sur le rôle de la foresterie dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et d'accroître la visibilité du travail de la FAO sur la réduction de la pauvreté rurale, en particulier la contribution essentielle de la foresterie dans le développement rural et la réduction de la pauvreté.

32. Le Bureau régional pour l'Afrique, par le truchement de son Journal Nature & Faune, continue d'améliorer la visibilité du secteur forestier et d'exposer la participation des femmes et des jeunes à la gestion des ressources naturelles, l'emploi des jeunes et la gestion durable des forêts.

33. À travers le Bureau sous-régional de l'Afrique de l'est, la FAO a : (i) développé un projet de directives, des modules de formation et des manuels faisant la promotion de l'utilisation des ressources en bambou au Rwanda ; (ii) établi des pépinières expérimentales de semis pour les communautés rurales au Burundi et au Rwanda ; (iii) produit des documents pour la promotion du bambou au Kenya et en Éthiopie ; (iv) établi de petites entreprises forestières pour créer des opportunités d'emplois ruraux et accroître les revenus des femmes, des jeunes et des communautés

indigènes ; (v) et soutenu le développement de l'ajout de valeur dans les modèles de gestion des PFNL.

34. Le savoir sur le rôle de la foresterie dans la sécurité alimentaire a été partagé et une campagne de sensibilisation a été effectuée au moyen d'un événement parallèle du COFO22 en collaboration avec la COMIFAC (juin 2014), un atelier national en Gambie (décembre 2014), un événement parallèle CFS41 (octobre 2014), des dialogues sur les sous-thèmes du 14^{ème} CFM et plusieurs événements parallèles (septembre 2015), et un Forum sur la restauration du paysage forestier (septembre 2015).

35. Un cadre pour aider les pays à évaluer l'efficacité de la foresterie communautaire a été développé et inclut des indicateurs importants pour l'évaluation de la contribution de la foresterie à assise communautaire à la situation socioéconomique des ruraux.

A demandé que la FAO, conjointement avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune (CPW), soutienne les initiatives en cours et apporte son assistance aux études sur cette question et au partage d'informations, de données disponibles, de résultats de recherches et de meilleures pratiques

36. Un ensemble de directives pour l'amélioration de l'administration de la chasse durable en Afrique subsaharienne a été produit par le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe et lancé lors du Congrès forestier mondial. La FAO collabore avec CIFOR, CIRAD et la Société pour la conservation de la faune sauvage à la formulation d'un projet régional/global dont le but est d'aborder les questions de la crise de la viande de brousse à l'aide d'une approche holistique de l'approvisionnement en viande.

A demandé à la FAO d'intensifier son appui en faveur d'une gestion durable des forêts et de la faune sauvage au niveau national, le contrôle de l'exploitation forestière illégale et d'autres pratiques illégales, y compris le trafic transfrontalier, ainsi que la collaboration public-privé qui empêcherait toute activité de confiscation des terres.

37. En Afrique australe, deux publications techniques sur la chasse et le commerce illicites de la viande de brousse ont été préparées. En Afrique de l'ouest, la FAO met en œuvre un projet FEM sur le « développement d'une zone de conservation transfrontalière connectant les zones des réserves forestières au Ghana et en Côte d'Ivoire ». En outre, en Afrique de l'est, l'Ouganda bénéficie actuellement d'un appui dans le développement et la mise en œuvre de Plans nationaux d'adaptation de l'agriculture et des Actions nationales d'atténuation qui sont axés sur la production durable du charbon et la gestion durable des forêts, ainsi que la plantation d'arbres par les communautés et la gestion de la dégradation des terres. En partenariat avec le Ministère de l'eau et de l'environnement, une intervention impliquant la promotion des plantations bioénergétiques et les techniques de production améliorée du charbon est en cours de mise en œuvre. Au niveau régional, la FAO a soutenu l'organisation de la Conférence internationale sur l'Exploitation illégale et le Commerce illicite des produits de la Faune et de la Flore sauvages d'Afrique qui s'est tenue à Brazzaville en République du Congo, du 27 au 30 avril 2015.

A demandé à la FAO:

- - de promouvoir un équilibre entre la foresterie et l'agriculture, en particulier entre l'augmentation de la production agricole et la gestion durable des ressources naturelles;
- - d'améliorer la restauration des forêts et des terres et l'agroforesterie;
- - de continuer à traiter l'agriculture comme principal moteur de la déforestation

38. La République démocratique du Congo, la République centrafricaine, et Sao Tome et Principe ont reçu une assistance sur l'approche de restauration des paysages forestiers (FLR). Les requêtes ont été reçues pour la formulation de projets et leur soumission au FEM pour financement sous l'égide du programme-cadre « Initiative de restauration » (TRI) dans la sous-région de l'Afrique centrale. De

façon similaire, le Rwanda, l'Éthiopie et l'Ouganda ont été soutenus dans la mise en œuvre des activités de FLR dans le cadre des Partenariats mondiaux sur la restauration des forêts et des paysages (GPFLR). En plus, en collaboration avec la CDB, l'Initiative de restauration de l'écosystème forestier, et avec l'appui financier du Mécanisme FLR, la FAO a organisé conjointement un atelier de renforcement des capacités sur la restauration de l'écosystème au Ghana, en octobre 2015.

39. La FAO a fourni un appui au processus d'examen du secteur forestier en Éthiopie. L'appui est pourvu dans le domaine de l'amélioration des capacités nationales de promotion de la gestion intelligente face au climat des ressources naturelles à travers divers projets tels que le Programme d'atténuation du changement climatique dans l'agriculture et l'Agriculture de conservation.

40. Le Sud Soudan bénéficie actuellement d'un appui pour la promotion de la plantation d'Acacia Sénégal aux fins de la production de gomme arabique, ainsi que pour la conservation des sols et des rideaux-abris pour inverser la désertification dans certaines zones. En conséquence, le pays a mis l'accent sur les terres boisées communales, l'agroforesterie, les rideaux-abris et la production améliorée de charbon. L'équipe spéciale de la National Conservation Agriculture with Trees (CAWT) du Kenya a été la bénéficiaire d'une aide pour la promotion des savoirs et la sensibilisation sur les pratiques intelligentes face au climat telles que l'agriculture de conservation et l'agroforesterie.

41. Le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe soutient les projets d'agroforesterie aux Seychelles et aux Comores. De façon similaire, le Burkina Faso reçoit de l'aide pour le « Développement de stratégies et plans d'action nationaux pour le développement durable ».

A exhorté la FAO à réviser la stratégie forestière en fonction de l'évolution du nouveau Cadre stratégique de l'Organisation

42. Sur la base de cette orientation, le Secrétariat a présenté cette question à la considération de l'ensemble de la Commission régionale des forêts dans un document commun. Pour la Commission, cette question sera prise en compte sous le point 18 de l'Ordre du jour, Contribution à l'ordre du jour du COFO.

A demandé à la FAO de soutenir le développement d'un ODD lié aux forêts pour une pérennité des forêts dans les objectifs de développement plus larges.

43. La FAO a collaboré avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin de fournir des informations pour les négociations du Groupe de travail à composition non-limitée. Les informations ont été accueillies et utilisées par les négociateurs et ont contribué à la formulation finale des Objectifs 6 et 15.

A recommandé la poursuite de la conception et du développement de la boîte à outils, suivie de traduction de la méthodologie approuvée.

A demandé à la FAO d'établir un mécanisme d'examen des contributions des pays, des régions et des Parties internationales et de gérer fermement le processus de contrôle de qualité et la conception et le développement supplémentaires de la boîte à outils. Des efforts devraient également être faits pour que la boîte à outils pour la gestion durable des forêts (GDF) soit accessible et utilisable par les acteurs situés à distance, qui peuvent ne pas avoir accès à une bonne connexion Internet. En outre, un module sur la gestion durable de la faune sauvage devrait être introduit dans la boîte à outils.

44. Un rapport détaillé sur le progrès réalisé figure à l'Annexe 1

A demandé à la FAO de veiller à ce que les directives volontaires nationales sur l'évaluation des forêts appuient les directives et autres protocoles de surveillance des forêts existants, en s'assurant qu'elles soient intégrées dans les principes de gestion de la forêt qui se penchent sur la

sécurité alimentaire, en mettant l'accent à la fois sur la forêt et des produits forestiers non ligneux.

45. L'Éthiopie a reçu l'appui pour développer une stratégie nationale sur la protection des forêts. La stratégie s'est penchée sur les principaux enjeux de la pathologie et de l'entomologie forestière dans le pays, les capacités existantes dans ces domaines, ainsi que les perspectives pour l'établissement de réseaux professionnels et l'amélioration des capacités dans le secteur.

46. Un rapport détaillé sur l'avancement du développement des Directives volontaires pour le Suivi forestier national figure à l'Annexe II.

47. Un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières (GPA-FGR) figure à l'Annexe III.

Points à considérer

48. La Commission pourrait envisager de convier

1) Les pays à :

- Promouvoir l'utilisation de la Boîte à outils pour soutenir la planification et la mise en œuvre des programmes/initiatives liés à la gestion durable des forêts, pour le renforcement institutionnel, le développement des capacités etc. ; et fournir des réactions concernant la Boîte à outils, y compris de nouveaux outils et des cas de GDF.
- Mettre en œuvre le Plan d'action global pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières ;
- Soutenir, au besoin, les réseaux régionaux sur les ressources génétiques et les espèces forestières envahissantes, et contribuer aux activités de ces réseaux afin de renforcer la collaboration régionale dans ces domaines.

2) La FAO à :

- Évaluer la nécessité de reconsidérer et de renforcer la contribution des forêts et de la foresterie au développement durable de telle sorte qu'elle puisse soutenir pleinement la réalisation des Objectifs stratégiques et renforcer la contribution à la mise en œuvre des ODD en examinant et en révisant la Stratégie forestière, et faire une recommandation au COFO à cet égard.
- Continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan global d'action pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières.
- Continuer à soutenir le développement et la diffusion de la Boîte à outils pour la gestion durable des forêts.

ANNEXE I

BOITE A OUTILS POUR LA GESTION DURABLE DES FORETS**A. Contexte**

La boîte à outils pour la gestion durable des forêts a été mise au point en réponse à la demande du Comité des forêts de la FAO. La présente note est un résumé des points essentiels concernant le travail de mise au point dont continue de faire l'objet cette boîte à outils.

B. De quoi s'agit-il?

La boîte à outils sur la gestion durable des forêts est un coffret technique détaillé d'outils relatifs aux savoirs, aux meilleures pratiques et à des exemples de leur application visant à faciliter la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans divers contextes. Le public cible est essentiellement composé des responsables chargés de la gestion des forêts et des terres (secteur public et privé) et de ceux qui les assistent, notamment les services de vulgarisation, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales ainsi que les associations du secteur privé.

La boîte à outils poursuit les objectifs suivants: i) accroître les capacités de mise en œuvre efficace de la gestion durable des forêts en fournissant des savoirs, des outils et des expériences à l'échelon local et au niveau des paysages; ii) soutenir les forestiers et les autres parties prenantes afin de progresser vers la gestion durable des forêts en adoptant une approche plus globale; iii) connecter les différents domaines d'expertise de la FAO relatifs à la gestion durable des forêts pour faciliter l'intégration de celle-ci dans une approche à l'échelle des paysages pour la gestion des ressources naturelles; iv) recenser et prendre en compte les lacunes en matière de connaissance et d'outils ainsi que les incohérences et conflits potentiels.

La boîte à outils est une plateforme en ligne conviviale, interactive et adaptée aux intérêts et aux besoins des utilisateurs. Cette catégorie comprend les éléments suivants:

- Des modules portant sur les grands thèmes de la gestion durable des forêts, notamment: i) un aperçu des connaissances fondamentales; ii) des informations plus approfondies; iii) des liens vers des outils connexes; ainsi que iv) des liens vers des cas ou des exemples de gestion durable des forêts et des références supplémentaires;
- Une base de données d'outils relatifs à la gestion durable des forêts et d'étude de cas/d'exemples en la matière qui ont été compilés et organisés selon un format facile d'accès; et
- Un forum de discussion.

La boîte à outils se réfère aux connaissances, aux outils et aux études de cas produits par la FAO, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'autres partenaires et des pays membres. La boîte à outils a une portée mondiale (pour tous les types de forêts), mais il s'agira toutefois d'un ensemble d'éléments en constante évolution qui inclura également des ressources régionales et nationales.

L'élaboration de la boîte à outils sur la gestion durable des forêts correspond parfaitement au mandat de la FAO et à son rôle en tant qu'organisation détentrice de connaissances. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la FAO crée, compile et partage des informations cruciales sur la gestion durable des forêts, et elle facilite les échanges entre ceux qui possèdent les connaissances et ceux qui en ont besoin, l'objectif étant de « transformer les informations en actions ». La boîte à outils relève de l'objectif stratégique 2 de l'Organisation, produit 1 sous l'intitulé Produit et services 5 Gestion des connaissances : Évaluation participative, développement et promotion de mécanismes de compilation, de gestion et de partage de connaissances relatives aux pratiques de production durable et de gestion des ressources naturelles.

On a mis en ligne un site Web relatif à la boîte à outils sur la gestion durable des forêts, avec le souhait de permettre la meilleure interaction possible avec les utilisateurs. Le site est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/>.

C. Situation actuelle et principaux problèmes

La boîte à outils relative à la gestion durable des forêts est un chantier pour l'heure inachevé, sa mise au point s'étant enrichie entre juillet 2014 et août 2015 de l'élaboration de 15 modules supplémentaires, de l'adjonction de nouveaux outils et de cas intéressants aux modules existants (elle contient aujourd'hui 620 outils et 524 cas) et de l'amélioration de la plateforme Internet (son caractère pratique, son système simplifié d'enregistrement, la révision des filtres de modules, la traduction des vidéos, etc.).

Le processus consistant à tester le site Internet se poursuit (avec, au début de 2015, une évaluation heuristique mettant l'accent sur l'expérience des utilisateurs et l'architecture d'information de la boîte à outils et, à l'occasion du XIVe Congrès forestier mondial, une phase d'essai de l'interface utilisateur, avec un large éventail de participants). Les résultats contribueront à renforcer l'accessibilité et le caractère pratique du site (avec, notamment, des outils de recherche et d'utilisation, des modules et des cas concernant des questions spécifiques relatives à la gestion des forêts) et la réalisation, par les utilisateurs, de ce que cet instrument a à leur offrir.

La boîte à outils sur la gestion durable des forêts continue d'être diffusée et promue au moyen de présentations (démonstrations) à l'occasion de réunions internationales et nationales, de brochures d'information (en anglais, en français et en espagnol), au moyen de liens avec d'autres sites Internet/outils en ligne et de communication sur différents médias (par exemple TECA, NWFP, FRA, inFO news...). Depuis son lancement en juin 2014, elle a reçu la visite de 14 500 utilisateurs et plus de 55 000 pages ont été consultées.

De plus en plus, la boîte à outils apparaît comme une référence clef du travail de la FAO dans plusieurs secteurs thématiques, et comme source d'apprentissage pour la conception et la mise en œuvre de projets.

D. Éléments à prendre en considération

La Commission voudra peut-être inviter les pays à promouvoir l'utilisation de la boîte à outils aux fins d'appuyer la planification et la mise en œuvre des programmes et des initiatives liés à la gestion durable des forêts dans l'optique, entre autres, de renforcer les institutions et les capacités, et les inciter à fournir davantage d'informations en retour, y compris de nouveaux outils et de nouveaux cas intéressants la gestion durable des forêts.

La Commission voudra peut-être recommander à la FAO de continuer à soutenir le développement et la diffusion de la boîte à outils.

ANNEXE II

**RAPPORT DE SITUATION SUR LES DIRECTIVES
VOLONTAIRES SUR LE SUIVI NATIONAL DES FORÊTS****A. Généralités**

À la vingt et unième session du Comité des forêts, les pays membres ont recommandé à la FAO de continuer à aider les pays à renforcer leurs systèmes nationaux d'informations sur les forêts et lui ont demandé «de travailler en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations compétentes afin d'élaborer un ensemble de directives volontaires sur les systèmes nationaux de suivi des forêts qui tiennent compte des critères à respecter dans les rapports sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) et soient conformes aux principes et aux objectifs de l'Instrument relatif aux forêts¹.»

On a commencé l'élaboration des directives juste après que le Comité des forêts en a fait la demande, en établissant la feuille de route et en définissant la structure du document. Le travail a été divisé en deux phases. La phase I a consisté à développer les sections I et II, avec la définition du suivi national des forêts, le champ d'application et les principes. La phase II a consisté à compiler les bonnes pratiques et les recommandations techniques sur le suivi national des forêts.

L'approbation par le Comité des forêts (vingt-deuxième session) des sections I et II élaborées lors de la phase I a été une étape importante de l'élaboration, fortement liée à la version finale du document. Dans ces deux premières sections, on trouve des informations générales, la définition du suivi des forêts et les principes pour un système national de suivi des forêts, qui sont les éléments clés qui orientent les recommandations techniques et la poursuite de la construction du document.

Comme indiqué dans les premières sections des directives volontaires, le suivi national des forêts est considéré comme un processus global incluant la collecte, l'analyse et la diffusion de données relatives aux forêts et, sur cette base, l'élaboration d'informations et de connaissances à des intervalles réguliers de sorte qu'on puisse suivre les changements au fil du temps. Ce suivi met l'accent sur les données et les informations nationales relatives aux forêts et aux arbres hors forêts, leur état, leur valeur et l'emploi qui en est fait. Le fait de disposer en temps voulu d'informations pertinentes et fiables facilite la prise de décisions sur les forêts aux niveaux national et sous-national.

Dans ces sections, on a posé quatorze principes: l'appropriation par les pays et leur responsabilisation; la base juridique; le suivi national des forêts exige une approche à l'échelle des paysages; le suivi national des forêts doit être institutionnalisé; il faut tenir compte des infrastructures de recherche et du renforcement des capacités; il doit y avoir un débat participatif entre les parties prenantes nationales sur le champ d'application et les objectifs du suivi des forêts; le suivi national des forêts doit répondre aux besoins d'informations au niveau national; il faut veiller à l'intégration et à la cohérence avec les sources d'informations existantes; il faut adopter une approche souple afin d'intégrer les questions qui apparaissent et permettre des révisions périodiques; il faut suivre une approche polyvalente pour le suivi national des forêts; il faut tenir compte de la faisabilité, et notamment du rapport coût-efficacité; le système doit comprendre une politique bien définie de partage des données et des informations; le système doit être crédible grâce à sa transparence et à sa qualité; le système doit favoriser la collaboration au niveau international.

¹ FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2012. Rapport du Comité des forêts, vingt et unième session: COFO 2012/REP, paragraphe 50, page 7. Rome, Italie. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/me988f.pdf>.

On trouvera dans la présente note une vue d'ensemble du déroulement du processus jusqu'à aujourd'hui et les étapes suivantes pour terminer le document.

B. État d'avancement et prochaines étapes

L'élaboration et la diffusion des directives volontaires sur le suivi national des forêts figuraient dans le nouveau Cadre stratégique de la FAO et dans le programme de travail pour l'exercice biennal en cours sous l'objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches, produit 2.4.2: Des méthodologies, normes, standards, définitions et autres outils utiles pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données sont formulés et diffusés.

Le Comité des forêts a approuvé les deux premières sections à sa vingt-deuxième session. Les deux sections tiennent compte des contributions (remarques et échanges) que les pays membres de la FAO et les organisations compétentes ont apportées lors des six dernières commissions régionales des forêts (2013-2014), des réunions régionales de la FRA et de diverses réunions techniques qui se sont tenues en 2013 et en 2014, ainsi que des contributions que plusieurs pays membres ont apportées à la vingt-deuxième session du Comité des forêts.

La FAO est en train de terminer la section III en collaboration avec des experts internationaux. La section est basée sur une analyse approfondie des travaux publiés ainsi que sur les contributions apportées pendant des réunions techniques et des ateliers internationaux qui se sont tenus en 2014 et en 2015. De nombreuses parties prenantes institutionnelles ont également apporté des contributions et des avis précieux.

Durant les trois premières semaines d'octobre 2015, une consultation en ligne sur la dernière section a été ouverte à un plus grand nombre d'experts afin de leur permettre de transmettre leurs contributions et leurs points de vue, et de participer ainsi à la dernière étape de l'élaboration du document. Ce processus a permis de mieux sensibiliser les parties prenantes nationales aux directives volontaires et mieux susciter leur adhésion. La consultation en ligne et la première version du document seront disponibles à l'adresse <http://www.fao.org/fsnforum/fr/forum/discussions/forestry> .

Enfin, une réunion a été organisée en décembre 2015 afin de recueillir les commentaires d'experts internationaux et d'utilisateurs potentiels des directives volontaires.

ANNEXE III

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA
CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR
DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES****A. Introduction**

En 2007, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) a chargé la FAO d'établir un rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde¹ et a mis sur pied en 2009 un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, mandaté pour en faciliter l'élaboration. En 2011, la CRGAA a demandé à la FAO de rédiger un rapport de synthèse sur les secteurs d'action prioritaires en se basant sur les informations recueillies aux fins du premier rapport, et a prié le groupe de travail de l'examiner. En avril 2013, la CRGAA a fait de ce rapport sur les secteurs d'action prioritaires le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (GPA-FGR)². En juin 2013, la Conférence de la FAO a adopté le document³.

Quatre domaines prioritaires sont définis dans le Plan d'action mondial: 1) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières; 2) Conservation in situ et ex situ des ressources génétiques forestières; 3) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières; et 4) Politiques, institutions et renforcement des capacités. Dans ces différents domaines, le Plan d'action mondial décline en outre un total de 27 priorités stratégiques en termes de mesures à prendre sur les plans national, régional et international. Le degré d'urgence de chacune de ces priorités stratégiques et des mesures s'y rattachant peut différer sensiblement selon les pays et les régions. Le Plan d'action mondial est un instrument volontaire et non contraignant qu'il appartient à la CRGAA d'actualiser si nécessaire. Sa mise en œuvre renforcera la gestion durable des forêts et contribuera à la réalisation du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Les activités relatives aux ressources génétiques forestières font partie intégrante de l'action de la FAO dans le domaine de la foresterie et il en est régulièrement rendu compte au Comité des forêts (COFO) et aux commissions forestières régionales. À sa vingt-deuxième session, en juin 2014, le COFO a accueilli avec satisfaction le rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et le Plan d'action mondial, et a rendu hommage à la FAO pour le travail précieux effectué dans ce domaine. Le COFO lui a recommandé de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial, de finaliser le projet de stratégie de mise en œuvre dudit Plan d'action pour examen par la CRGAA, d'encourager le travail de collaboration engagé aux fins de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Plan d'action mondial, et de soutenir les pays, selon que de besoin, dans le cadre des priorités stratégiques du Plan. Le présent document donne un ensemble d'informations sur le suivi dont a bénéficié le Plan d'action mondial depuis la vingt-deuxième session du COFO.

B. Suivi du Plan d'action mondial

À sa troisième session, en juillet 2014, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières a examiné le projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial et formulé à cet égard plusieurs recommandations⁴. Il a ainsi recommandé à la FAO d'encourager ses membres à élaborer des plans d'action nationaux pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières. Il a en outre souligné le besoin de

1 Voir <http://www.fao.org/3/a-i3825e.pdf>.

2 Voir <http://www.fao.org/3/a-i3849e.pdf>.

3 C 2013/REP, par. 77. <http://www.fao.org/docrep/meeting/028/mh093e.pdf>.

4 CGRFA/WG-FGR-3/14/Report, par. 13 à 15. <http://www.fao.org/3/a-ml401e.pdf>.

créer des liens entre ces plans nationaux et les Programmes forestiers nationaux, les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité, et d'autres processus de planification pertinents.

À sa quinzième session, en janvier 2015, la CRGAA a en outre examiné le projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial et adopté la stratégie de mise en œuvre¹. Sept domaines d'action y sont déclinés : 1) Mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation internationale; 2) Créer et appuyer des réseaux mondiaux et régionaux pertinents; 3) Aider les pays à élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial; 4) Aider les pays à mobiliser un financement suffisant et durable pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial; 5) Élaborer des normes techniques internationales relatives aux ressources génétiques forestières et appuyer leur mise en application; 6) Élaborer une stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial; 7) Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières, et établir des rapports connexes. La CRGAA a souligné que la stratégie était un élément essentiel pour atteindre les objectifs du Plan d'action mondial et a préconisé la mise en application de cette stratégie en coordination avec le Comité des forêts et les organisations internationales compétentes.

La FAO a poursuivi sa coopération avec les partenaires intéressés, tels que Biodiversity International et le Centre mondial d'agroforesterie, dans le traitement des priorités du Plan d'action mondial. Cette coopération a été d'une importance cruciale pour l'élaboration du rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et des études thématiques connexes, et elle le sera aussi pour l'application du Plan d'action mondial au niveau international. En décembre 2014, les résultats de cette collaboration antérieure ont été publiés dans un numéro spécial de *Forest Ecology and Management*². En plus du Rapport sur l'état des ressources forestières dans le monde, les examens globaux de différentes questions liées aux ressources génétiques forestières sont une source précieuse d'informations pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial. La FAO renforce parallèlement sa collaboration dans le domaine des ressources génétiques forestières avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'autres membres intéressés du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'avec diverses organisations internationales et régionales.

La coordination régionale est nécessaire pour une mise en œuvre efficace des priorités régionales et nationales du Plan d'action mondial, car la répartition des forêts et de leurs ressources génétiques ignore généralement les frontières nationales. Les réseaux régionaux qui s'intéressent aux ressources génétiques forestières jouent à cet effet un rôle crucial en offrant aux pays une tribune où ils peuvent échanger des expériences et des informations, et élaborer des mesures de façon concertée. En septembre 2014, l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique (APAFRI) et Biodiversity International ont organisé, avec le soutien technique de la FAO, un atelier régional qui s'est tenu à Kuala Lumpur (Malaisie) à l'intention des coordonnateurs nationaux du Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique (APFORGEN). Cet atelier a jeté les bases d'une stratégie de collaboration régionale axée sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En octobre 2014, Biodiversity a organisé un atelier similaire à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) en collaboration avec le Réseau latino-américain de ressources génétiques forestières (LAFORGEN), avec le soutien financier et technique de l'Espagne. La FAO et ses partenaires prévoient d'organiser des ateliers similaires de planification dans d'autres régions, sous réserve de la disponibilité des ressources financières requises. En Europe, la FAO poursuivra sa collaboration déjà ancienne avec le Programme européen de ressources génétiques forestières (EUFORGEN), dont les responsables ont déjà convenu de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial durant sa phase V (2015-2019).

1 CGRFA-15/15/Report, appendice E. <http://www.fao.org/3/a-mm660e.pdf>.

2 Global Forest Genetic Resources : Taking Stock (special issue of *Forest Ecology and Management*) (libre accès). <http://www.sciencedirect.com/science/journal/03781127/333>.

La FAO a par ailleurs contribué aux travaux des réseaux régionaux qui se consacrent à la lutte contre les espèces invasives affectant les ressources génétiques forestières. Ces réseaux visent à faciliter l'échange d'informations et la mobilisation de ressources, à susciter une prise de conscience et à réunir des experts, des institutions et d'autres parties prenantes concernées par les espèces forestières invasives. En novembre 2014, la FAO a organisé, en collaboration avec le Service des forêts du Département américain de l'agriculture et l'Académie chinoise des sciences, un séminaire régional qui s'est tenu à Beijing (Chine) à l'intention des points focaux nationaux du Réseau des espèces forestières invasives d'Afrique (APFISN). La FAO et ses partenaires ont l'intention de rendre une nouvelle vigueur à ce réseau, mais aussi au Near East Network on Forest Health and Invasive Species (NENFHIS) et au Red de Países del Cono Sur sobre Especies Exóticas Invasoras a Ecosistemas Forestales, lequel réunit les pays du cône Sud (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay) ainsi que la Bolivie. D'autre part, la FAO a organisé un séminaire régional qui s'est tenu à Budapest (Hongrie) en juin 2015, à l'intention des pays d'Europe et Asie centrale, aux fins de promouvoir l'application de normes phytosanitaires dans la foresterie. Au titre du suivi de cette réunion, la FAO envisage, en collaboration avec ses partenaires, de mettre sur pied un réseau se consacrant aux espèces forestières invasives en Europe et en Asie centrale. Enfin, la FAO et ses partenaires envisagent de lancer un réseau similaire en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

Biodiversity International a organisé, avec le soutien technique de la FAO, une manifestation parallèle au Plan d'action mondial à l'occasion du Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), qui s'est tenue à Salt Lake City (États-Unis) en octobre 2014. En mai 2015, l'Institut brésilien de recherches agricoles centrées sur les forêts (EMBRAPA Florestas) et la FAO ont organisé un symposium international sur la biotechnologie forestière à l'intention des petits exploitants de Foz do Iguacu, au Brésil. Sous réserve de disposer des ressources financières requises, la FAO continuera, avec ses partenaires, d'œuvrer à la mise sur pied de ce type de manifestation pour faciliter l'échange d'informations et susciter une prise de conscience à propos de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

La FAO continue de sonder l'intérêt des différents donateurs pour ce qui concerne le soutien à apporter aux pays dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En collaboration avec un certain nombre de pays et d'organisations partenaires, elle a mis au point et soumis des propositions de projets aux donateurs et attend à présent leurs réponses. Les pays peuvent également solliciter un soutien financier du Programme de coopération technique décentralisée de la FAO.

C. Éléments à prendre en considération

Les Commissions forestières régionales pourront souhaiter :

- Recommander aux pays de prendre des mesures, selon que de besoin, en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières;
- Recommander aux pays de soutenir, selon que de besoin, les réseaux régionaux se consacrant aux ressources génétiques forestières et aux espèces forestières invasives et de contribuer aux activités de ces réseaux aux fins de renforcer la collaboration régionale dans ces domaines.

Les Commissions forestières régionales pourront souhaiter recommander à la FAO de :

- Continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

